

MÉLANGES

TALLEYRAND ET LA BÉATIFICATION DE MARIE ALAQUE

La pieuse Marguerite-Marie Alacoque était morte en 1690. Dès 1715, les premières « informations » sur sa vie étaient réunies en vue d'obtenir de Rome sa béatification. En 1864 seulement, la vénérable était déclarée bienheureuse par Pie IX. D'un tel retard, les hagiographes accusent d'ordinaire la seule Révolution, ou, comme le dit le bref de 1864, « les révolutions qui à la fin du XVIII^e siècle ont bouleversé presque l'Europe entière ». C'est oublier que la cause avait été introduite dès le début de ce XVIII^e siècle et que, depuis, elle avait été activement servie.

Elle avait été activement, mais maladroitement servie. Un défenseur zélé de ladite cause eût même suffi pour un peu à la compromettre irrémédiablement à lui tout seul, et ce « brouillon » n'était autre que Charles-Maurice, évêque d'Autun (1), bien connu quelques années plus tard sous le nom de Talleyrand.

En 1788, il déborde d'activité, de cette même activité qui, changeant facilement d'objet, va bientôt se porter vers la politique et les affaires. C'est déjà un esprit rusé et froid, résolu à « se pousser », portant en tout et partout la préoccupation dominante de ce qu'il appelle lui-même sa « considération personnelle ».

Une fort jolie lettre écrite par lui à la marquise de Créquy le 4 décembre 1788 donne un aperçu suggestif de l'ardeur avec laquelle il

(1) Sur Talleyrand, évêque d'Autun, voir P. MONTARLOT, *L'épiscopat de Talleyrand*, Mém. de la Société Éduenne, 1894.

s'était fait le champion de Marguerite-Marie Alacoque, — de ses mobiles certainement intéressés, et enfin de l'inefficacité de ses démarches (1).

Autun, 4 décembre 1788.

« J'arrive icy, Madame. Je ne manque pas à vous rendre grâce de votre bienveillance pour le diocèse, votre protection je puis dire. Il est essentiel, indispensable pour l'éducation des âmes, la satisfaction de ce clergé, la considération personnelle de l'évêque, que l'affaire marche. La décision sur la qualité préliminaire de vénérable servante de Dieu a été obtenue dès 1787. Je l'ai vérifiée. C'est donc sur celle de Bienheureuse qu'il faut me diriger en attendant la canonisation. Ce sera l'affaire de mes successeurs au gouvernement de cette église arrosée, illustrée, fécondée par le sang de tant de généreux martyrs. Oserai-je vous supplier d'engager M. le duc de Penthièvre à vouloir bien recommander la chose à son beau-père M. le duc de Modène en le priant de s'y intéresser auprès de N. S. P. le pape et d'en écrire à M. le cardinal secrétaire. Celui de la congrégation *ad hoc* est peu bienveillant ; il ne pense pas quelle est la dignité de mon siège et que j'ai le pallium comme l'archevêque de Lyon. M. le cardinal de Bernis, très indifférent, y met une légèreté scandaleuse. Permettez que M. le marquis trouve ici mille complimens pour lui. Recevez avec bonté l'assurance des sentimens de respect dont j'ai l'honneur de vous renouveler l'expression. Je vous assure que je suis, avec une confiance égale à ma vénération pour vous, madame.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Ch. M., Ev. d'Autun. »

En cette entreprise, raconte encore la marquise de Créquy, M. de Talleyrand montra « un zèle infini ». A elle seule, il fit « plus de cent visites », et il écrivit « peut être deux cent lettres » : il la pria de « parler de cette bienheureuse fille » au nonce, à la comtesse de Toulouse, aux ministres, au baron de Breteuil, à M. de Brienne, à l'ambassadeur d'Italie, « enfin à tous les personnages en crédit où son crédit n'atteignait pas ». Le choix d'une telle auxiliaire était du reste fort heureux : M^{me} de Créquy avait de l'entregent et des relations (2).

(1) MARQUISE DE CRÉQUY. *Souvenirs de 1710 à 1803*, nouv. édition, t. I, p. 208-210.

(2) Voir sur ces nombreuses et magnifiques relations, les *Souvenirs* cités, *passim*.

Malheureusement, la légèreté avec laquelle l'évêque d'Autun prépara les dossiers soumis à l'examen sévère de la Congrégation des Rites rendait inutile une si fervente campagne. Dans « cette sorte d'entreprise » ajoute encore l'impitoyable marquise, « l'on a découvert qu'il avait mis plus d'empressement que d'exactitude, et beaucoup plus de zèle pour sa *considération personnelle* que de *véracité canonique*. Les informations qu'il avait adressées à la cour de Rome ont été trouvées subreptices. Le résultat des monitoires avait démenti plusieurs détails affirmés par cet évêque... » Et l'Avocat du Diable « avait fini par déclarer que la relation d'un nouveau miracle attesté par M^{sr} de Talleyrand n'avait aucune autre autorité que celle de sa signature ».

On reprit donc les « informations ». La Révolution survint : et la cause de la vénérable fut classée. Talleyrand n'avait pas retiré de l'« entreprise » les bénéfices qu'il en attendait. Au contraire le monde même où il avait cherché à se pousser raillait couramment le chevalier malheureux de Marguerite-Marie Alacoque : on l'appela même, dit-on (1), Joseph à la Mouillette. Mais peu de mois s'étaient écoulés que l'intrigant « pointait ses batteries » d'un autre côté que celui des béatifications et se vengeait « cruellement, comme chacun sait (2). »

HENRI DROUOT.

LA QUESTION DES MÉTIERS D'ART ET L'EXEMPLE DE NANCY

La Revue de Bourgogne n'a cessé de reconnaître et de signaler (voir notamment l'*Enquête* de 1912 sur l'avenir de la sculpture bourguignonne) le profit qu'il y aurait à développer largement, dans notre région, quelque métier d'art de caractère local. A Dijon, surtout, demain capitale d'une province économique, vieux centre intellectuel et artistique, de prendre ou de favoriser en ce sens les initiatives. Comme suite aux vues naguère émises à ce sujet, il paraît bon de recueillir ici le nouvel exemple qui nous vient de Nancy, ville à l'esprit vigoureux, volontiers exclusif, mais certainement ouvert au sens de ses intérêts et de son prestige.

La vieille cité des Jean Lamour, des Gallé et des Majorelle est évidemment fort menacée, à l'heure actuelle, par des concurrences voisines et nouvelles, redoutables à tous les points de vue, celles des

(1-2) V. MARQUISE DE CATOUR, *op. cit.*